



Procès verbal

Commission des Règlements Restreinte

Réunion du :	14 DECEMBRE 2017
A :	ARBOUANS
Présidence :	M. JOURNOT.
Présents :	MM. BOURNEZ. HOFF. CRETENET. FAIVRE VUILLIN. KHELIFI. GERALDES. MICHEL
Excusés :	MM.BATTAGLIA.CORROYER. VIENOT. DUPRE

. . LITIGES.

. LITIGE N°29 BEURE / AMAGNEY MARCHAUX 2 DEP 4 DU 22/10/2017

Absence de FMI

Absence de FMI malgré les deux rappels du district adressés aux clubs de BEURE et D'AMAGNEY MARCHAUX 2

Le secrétariat du district n'a pas reçu la feuille de match

La commission,

Donne match perdu par pénalité (-1pt) aux deux équipes BEURE et AMAGNEY MARCHAUX

Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros aux deux clubs pour non envoi de la feuille de match

(Mail le 19/12/17)

. LITIGE N°30 LA BARECHE / NAISEY DEP 3 DU 22/10 2017

Absence de FMI

Absence de FMI malgré les deux rappels du district adressés au club de la BARECHE

Le secrétariat du district n'a pas reçu la feuille de match de la BARECHE

Mail à l'arbitre de la rencontre pour confirmer le résultat et des cartons éventuels

La commission

Après lecture du rapport de l'arbitre qui confirme le problème avec la tablette, confirme le résultat acquis sur le terrain et les avertissements. Score 1-0 pour l'équipe de LA BARECHE.

Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros au club de LA BARECHE pour non envoi de la feuille de match.

(Mail le 19/12/17)

. LITIGE N°31 GOUX LES DAMBELIN / BEAULIEU MANDEURE DEP 4 DU 19/11/2017

Terrain impraticable. Arrêté municipal.

La commission

Donne match à jouer à une date ultérieure qui sera fixée par la commission compétente

. LITIGE N°32 PLATEAU U9 A BESANCON PLANOISE CHATEAUF DU 11/11/2017

Absence de contre rendu de plateau malgré les deux rappels adressés au club de BES PLANOISE CHATEAUFARINE.

Le secrétariat du district n'a pas reçu le compte rendu du plateau U9.

La commission

**Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros au club de BES PLAN CHATEAUFARINE
(Mail le 19/12/17)**

. LITIGE N°33 VILLERS LE LAC 1 / AVOUDREY 1 U11 GR N DU 11/11/2017

Absence de feuille de match malgré rappels

Attendu que deux rappels ont été adressés au club de VILLERS LE LAC en raison de l'absence de la feuille de match

Attendu que malgré ces deux rappels le secrétariat n'a pas reçu la feuille de match

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1 PT score 0-3) A VILLERS LE LAC pour en reporter le bénéfice à l'équipe d'AVOUDREY 1

**Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros à l'équipe de VILLERS LE LAC 1
(Mail le 19/12/17)**

. LITIGE N°34 BES PLAN CHATEAUFARINE 1 / BES FOOT 4 U13 GR D DU 4/11/2017

Absence de feuille de match malgré rappels

Attendu que deux rappels ont été adressés au club BES PLAN ST FERJEUX en raison de L'absence de la feuille de match

Attendu que malgré ces deux rappels le secrétariat n'a pas reçu la feuille de match

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1 PT score 0-3) à BES PLAN CHATEAUFARINE pour en reporter le bénéfice à BES FOOT 4

**Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros au club de BES PLAN CHATEAUFARINE
(Mail le 19/12/17)**

. LITIGE N°35 BES PLAN CHATEAUFARINE / BES ORCHAMPS 1 U11 GR C DU 18/11/2017

Absence de feuille de match malgré rappels

Attendu que deux rappels ont été adressés au club de BES PLAN CHATEAUFARINE en raison de L'absence de la feuille de match

Attendu que malgré ces deux rappels le secrétariat n'a pas reçu la feuille de match

La commission,

Donne match perdu par forfait (-1 PT score 0-3) à BES PLAN CHATEAUFARINE pour en reporter le bénéfice à BES ORCHAMPS 1

**Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros au club de BES PLAN CHATEAUFARINE
(Mail le 19/12/17)**

. LITIGE N°36 BES PLAN CHATEAUFARINE 2 / DOUBS ET LOUE 1 U13 P DU 18/11/2017/

Absence de feuille de match malgré rappels

Attendu que deux rappels ont été adressés au club de BES PLAN ST FERJEUX en raison de l'absence de la feuille de match

Attendu que malgré ces deux rappels le secrétariat n'a pas reçu la feuille de match

La commission

Donne match perdu par forfait (-1 PT score 0-3) a BES PLAN CHATEAUFARINE 2 pour en reporter le bénéfice à DOUBS ET LOUE 1

Inflige l'amende réglementaire de 46 Euros au club de BES PLAN CHATEAUFARINE 2

(Mail le 19/12/17)

. LITIGE N°37 BES PLAN CHATEAUFARINE 1 / GJ GRAND BES EST 1 U13 DU 11/11/2017

Absence de feuille de match malgré rappels

Attendu que malgré les deux rappels le secrétariat du district a reçu la feuille de match de BES PLAN CHATEAUFARINE 1 le 04/12/2017/

La commission

Confirme le résultat acquis sur le terrain (SCORE 1-1)

Inflige l'amende réglementaire de 16 Euros à BES PLAN CHATEAUFARINE 1 pour retard d'envoi de la feuille de match

(Mail le 19/12/17)

. LITIGE N°38 AVANNE AVENEY 1 / ORCHAMPS VENNES 1 U18 DEP 1 DU 18/11/2017

Match arrêté à la 61^{ème} minute. Terrain impraticable.

La commission,

donne match à jouer à une date ultérieure qui sera fixée par la commission compétente

LITIGE N°39 PAYS MAICHOIS 1 / BAUME LES DAMES 1 U15 DEP 1 GR O DU 25/11/2017

Match arrêté à la 40^{ème} minute. Terrain impraticable

La commission donne match à jouer à une date ultérieure qui sera fixée par la commission compétente.

. LITIGE N°40 SAONE MAMIROLLE 2 / BES ESPERANCE 1 DEP 3 DU 19/11/2017

Impossibilité de valider la FMI

Rapport de l'arbitre

Après lecture du rapport de l'arbitre qui nous confirme le résultat du match et les sanctions administratives attribuées sur le match, ainsi que les circonstances amenant à ne pas pouvoir valider la FMI,

La commission,

Considérant que le dirigeant (président) du club de BES ESPERANCE 1 n'a pas voulu signer la FMI, ce qui a empêché l'arbitre de la valider,

Donne match perdu par pénalité (-1pt) à BES ESPERANCE au bénéfice de SAONE MAMIROLLE (score 4-0).

Amende règlementaire de 77 Euros au club de BES ESPERANCE.

(Mail le 19/12/17)

LITIGE N°41 BAVILLIERS 1 / GJ ASDAM BRCL 2 U 15 DEP 1 GR A DU 18/11/2017

Réclamation du dirigeant responsable de Bavilliers qui pose des réserves sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'ASDAM pour le motif suivant : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Après contrôle de la feuille de match U15 R3 du 11/11/2017 GJ ASDAM BRCL 1/ MORTEAU MONTLEBON 1 cette équipe ne jouant ce jour,

Après contrôle des joueurs de cette équipe le joueur CORNEILLE MAXIME figure sur la feuille de match BAVILLIERS /ASDAM BRCL 2, du 18/11/2017

La commission,

Confirme le résultat acquis sur le terrain (13-0) pour BAVILLIERS 1

Dit le joueur CORNEILLE MAXIME non qualifié ce jour

Amende de 50 Euros au club de L'ASDAM pour un joueur non qualifié

Impute au club de l'ASDAM les droits de confirmation non joint par BAVILLIERS.

(Mail le 19/12/17)

LITIGE N°42 GJ ASDAM BRCL 1 / BELFORT SUD 1 U18 DEP1 GR A DU 11/11/2017

Match arrêté à la 71^{ème} minute.

Attendu que l'équipe de BELFORT SUD a débuté la rencontre à dix joueurs

Attendu que l'arbitre a exclu un joueur de l'équipe de BELFORT SUD,

Attendu que de deux joueurs de l'équipe de BELFORT SUD se sont blessés,

Attendu que l'arbitre a dû, à la 71^{ème} minute, arrêter le match, l'équipe de BELFORT SUD se retrouvant à sept joueurs,

La commission

Donne match perdu (0pt) à l'équipe de BELFORT SUD,

Confirme le résultat acquis sur le terrain (7-0) pour l'ASDAM BRCL 1,

(Mail le 19/12/17)

LITIGE N°43 PORTUGAIS AUDINCOURT / CHATENOIS 90 2 DEP 3 GR C DU 19/11/2017/

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match

PV INTERNE

. RESERVES NON CONFIRMEES

Journée du 18/11/2017

CHATENOIS 90 1 / SOUS ROCHES U18 DEP 1 GR B.

Amende réglementaire au club souligné 23 Euros

. FORFAITS SIMPLES.

Journée du 11/11/2017

PONTARLIER CA 5 / DOUBS 3

U11 GR R

Journée du 18-19/11/2017

ASC MONTBELIARD 2 / SELONCOURT FC 2

DEP 3 GR C

AUXONS MISEREY 2 / MYON CHAY 2

DEP 4 GR F

BEAULIEU MANDEURE / ALENJOIE 2

DEP 4 GR B

ABBEVILLERS VANDONC 1 / VOUJEAUCOURT 3

DEP 4 GR D

GJ VAL DE L'ALLAN / ROUGEGOUTE

U18 DEP 1 GR B

ABC FOOT / BESANCON CLEMENCEAU 2

U13 GR H

SC VILLERS LE LAC / LES SAPINS 2

U13 GR P

US QUATRES MONTS 2 / AUXONS MISEREY 2

U13 GR S

GJ COUTEFONTAINE / BAVANS

U13 GR O

AUTECHAUX ROIDE / BAVANS

CRITERIUM VETERANS

THISE CHALEZEULE / GJ GRAND BES EST

U11 GR K

. Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.

Forfait non déclaré et non officialisé 85 euros.

Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

Forfait non déclaré et non officialisé 50 euros.

. FORFAIT GENERAL.

VOUJEAUCOURT 3

départemental 4 Gr. D

. Amende réglementaire au club.

. DIVERS.

ASM Belfort 2 / RC Voujeaucourt U13 du 18/11/2017

Rappel aux devoirs de leurs charges aux dirigeants des deux clubs

Amende de 50 Euros au club de l'ASM Belfort pour mauvaise organisation

(Mail le 19/12/17)

Futsal 2ème journée U18 Féminines du 10/12/2017

Organisateur du tournoi RACING BESANCON au Gymnase Chateaufarine

Amende de 50 Euros au club du RACING BESANCON pour mauvaise organisation

(Mail le 19/12/17)

. MISE EN CONFORMITE AVEC LES TEXTES

Suite à la réunion du 05/12/2017/ le comité directeur du district a décidé de revenir sur les sanctions avec retrait de point pour équipe incomplète (Match arrêté pour équipe réduite à sept joueurs obligeant l'arbitre à stopper la rencontre) :

LA COMMISSION DONNE MATCH PERDU (0 PT) A L'EQUIPE REDUITE A SEPT JOUEURS AU LIEU DE (-1 PT).

La commission reprend les dossiers concernés ci-après, et rajoute (1PT) aux équipes soulignées

. LITIGE N°2 BES FOOT 4 / BES VELOTTE U18 DEP 1 DU 17/09/2017

. LITIGE N°14 APPENANS MANCENANS 1 / DANJOUTIN ADEL MEROUX 2 DEP 3 GRA DU 22/10/2017

**Le Président,
R. JOURNOT**

**Le Secrétaire,
D. HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 10 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.